

Règlement de la 6^{ème} édition de l'Anthychoise

1 – Organisateur

L'association « Les Courant'hys » avec le soutien de la commune d'Anthy-sur-Léman.

2 - Date et lieu

Samedi 22 octobre et dimanche 23 octobre 2022 devant l'Espace du Lac, circuits sur routes, chemins, sentiers et prairies autour du village et bord du lac.

Samedi (courses enfants) :

- 09h30 - départ catégorie EA (école d'Athlétisme de 2013 à 2015), 1 km ;
- 09h50 - départ catégorie PO (poussins de 2011 à 2012), 1.3 km ;
- 10h10 - départ catégorie BE (benjamins de 2009 à 2010), 2.6 km ;
- 10h30 – départ catégorie MI (minimes de 2007 à 2008), 3.9 km.

Le chronométrage de ces courses est assuré par Chronotop (sans puce).

Dimanche (marche et courses adultes A et B) :

- 09h15 - départ de la marche de 10 km (dans le sens inverse des coureurs de la course B)
Les marcheurs sont dispensés du certificat médical et ne sont pas chronométrés ;
 - 10h - départ de la course B de 13 km - dénivelé + 180 m ;
 - 10h10 - départ de la course A de 8.5 km - dénivelé + 120 m ;
- Le départ de chaque course sera donné par un coup de feu. Un avertissement sera donné 10 mn, 5 mn, puis 1 mn avant le départ.

Chaque coureur doit suivre le fléchage au sol et sur les panneaux et se conformer aux indications des signaleurs en chasubles orange.

Un contrôle inopiné pourra être effectué sur les deux parcours de course ; un coureur ayant quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, sera disqualifié.

Le chronométrage des deux courses est assuré par Chronotop (avec puce).

3 - Les inscriptions

Courses enfants (5 euros) :

- Par courrier adressé à « Jacky Tribut 15 routes des Balises 74200 Anthy-sur-Léman » jusqu'au lundi 17 octobre 2022 (cachet de la poste faisant foi) comprenant :
 - Le bulletin d'inscription (disponible sur <https://couranthys.fr/infos-pratiques>) ;
 - Le chèque de 5 euros libellé à l'ordre de l'association « Les Courant'hys ».
- Sur place à l'Espace du Lac le samedi matin entre 7h30 et 9h.

Courses adultes :

- En ligne sur le site « chronotop.run » du 1er août 2022 au vendredi 21 octobre 2022 à 20h (recommandé) ;
- Sinon par courrier adressé à : « Jacky Tribut 15 routes des Balises 74200 Anthy-sur-Léman » jusqu'au lundi 17 octobre 2022 (cachet de la poste faisant foi) comprenant :
 - Le bulletin d'inscription (disponible sur <https://couranthys.fr/infos-pratiques>)
 - Le chèque libellé à l'ordre de l'association « Les Courant'hys »
 - La copie de la licence ou le certificat médical original (ou sa copie bien lisible)
⇒ Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait d'un dossard.
- Les inscriptions sur place seront possibles le samedi (auquel cas une majoration de 3 euros sera appliquée).

Coût de l'inscription (repas compris) :

- Marche : 10 € ;
- Course A (8.5km) : 13 € ;
- Course B (13km) : 16 €.

Catégories d'âges autorisées :

- Course A (8.5km) : cadet et plus (né en 2006 ou avant) ;
- Course B (13km) : junior et plus (né en 2004 ou avant).

Une autorisation parentale d'un responsable légal est exigée pour les mineurs inscrits.

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif (sauf annulation de la course).

4 - Retrait des dossards à l'Espace du Lac

Le samedi 22 octobre 2022 de 7h30 à 9h30 pour les courses enfants et pour les courses adultes de 14h à 17h ainsi que le dimanche 23 octobre 2022 de 7h30 à 9h.

Pour les coureurs non licenciés ou de nationalité étrangère, le certificat médical sera conservé par l'organisation pendant une année.

Aucun dossard ne sera remis pour toute inscription incomplète.

Le dossard doit être placé sur le devant du maillot ou sur une ceinture porte-dossard et non plié ni coupé (épingles non fournies).

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant des courses/marche adultes.

5 - Obligations : licence ou certificat médical (courses A et B)

Les coureurs ayant une licence FFA, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme, FSPN, FCD ou un pass running en cours de validité devront obligatoirement présenter leur licence valide à la date de la compétition ou en fournir la photocopie.

Les licences FFTri ou les licences scolaires UGSEL/UNSS ne sont plus acceptées.

Les non-licenciés devront obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve (la mention « en compétition » est obligatoire sur le certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en langue française, de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied ou du sport en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

6 – Ravitaillement

En eau, sucre et fruits à mi-parcours (courses A et B) au niveau du stade des Hutins – eau, sucre, fruits et biscuits sitôt l'arrivée.

Pour les courses enfants un petit panier leur sera donné à l'arrivée avec de quoi se ravitailler.

7 – Sécurité

L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance responsabilité civile auprès d'Allianz. La protection civile sera présente sur place et pourra intervenir sur le parcours.

8 – Accompagnateurs

Les cyclistes suiveurs sont interdits.

Les chiens même tenus en laisse sont interdits sur le parcours marche et courses ainsi qu'à l'intérieur de la salle des fêtes.

Possibilité aux accompagnants d'acheter sur place un ticket repas à 3 €.

9 – Vestiaires et parking

Les participants auront accès à un vestiaire non gardé.

Toilettes hommes/femmes séparés à l'Espace du Lac.

Parking gratuit sous l'école en passant par la route derrière l'Espace du Lac.

10 – Responsabilité

Les organisateurs de l'Anthychoise déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation qui pourrait se produire le jour de l'épreuve. Les licenciés FFA - FFTRI - UFOLEP - FSGT sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

11 – Récompenses

Pour les courses enfants la remise des prix aura lieu le samedi à 11h (3 premiers – Filles et Garçons).

Pour les courses adultes la remise des prix aura lieu le dimanche après 11h30. La présence des bénéficiaires est indispensable :

Course A

- du 1er au 5ème toutes catégories Femmes et Hommes (classement scratch) ;
- du 1er au 3ème pour la catégorie cadet Femmes et Hommes.

Course B

- du 1er au 5ème toutes catégories Femmes et Hommes (classement scratch) ;
- les 3 premiers des catégories junior - espoir - sénior - Femmes et Hommes ;
- les premiers des catégories M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7, M8/M9 - Femmes et Hommes.

12 – CNIL

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

13 - Droit à l'image

Les organisateurs de l'Anthychoise se réservent le droit d'utiliser les photos réalisées lors des épreuves sans contrepartie pour le besoin de ses publications.

14 – Don

2 euros par participant seront reversés à une association caritative (Association les enfants de Morcy).